

Appel à manifestation d'intérêt

Recherche d'un opérateur pour le projet pilote « Minett Liewensmëttelpunkt » — épiceries automatisées

DATES CLÉS

Publication
Novembre 2026

Clôture
18 décembre 2026

Analyse
Janvier 2027

Ville de Differdange

MINETT UNESCO BIOSPHERE
gérée par le Syndicat PRO-SUD

Contexte

Dans le cadre de la réflexion menée par la Ville de Differdange et le syndicat intercommunal PRO-SUD autour du développement de points de vente automatisés de produits locaux accessibles 24h/24 et 7j/7, il est envisagé de mettre en place un premier projet pilote sur le territoire de la Minett UNESCO Biosphere.

Ce projet s'inspire de l'expérience développée par la Nordstad à Warken, où une épicerie automatisée commercialise des produits locaux luxembourgeois.

Avant d'envisager le recours à un opérateur extérieur au territoire, PRO-SUD et la Ville de Differdange souhaitent identifier si un acteur économique du Sud est intéressé à assurer le rôle d'opérateur d'un futur réseau de points de vente automatisés.

Cadre

L'accès à une alimentation locale et de proximité constitue un enjeu croissant pour les villes. Dans certaines localités ou certains quartiers, l'offre de proximité demeure limitée, obligeant les habitants à se déplacer davantage pour effectuer leurs achats quotidiens.

Parallèlement, les attentes des consommateurs évoluent. Les citoyens manifestent un intérêt croissant pour les circuits courts, les produits de saison, la traçabilité des aliments et le soutien aux producteurs locaux. L'enquête menée en 2022 auprès des habitants de la Minett UNESCO Biosphere a d'ailleurs montré que le soutien à l'agriculture régionale figurait parmi les priorités exprimées, à condition de pouvoir accéder facilement à une offre diversifiée de produits en un même lieu.

Dans ce contexte, les épiceries automatisées constituent une solution permettant de rapprocher producteurs et consommateurs. Accessibles 24h/24 et 7j/7, elles facilitent l'accès aux produits locaux, répondent aux nouveaux modes de consommation et contribuent à limiter certains déplacements pour les achats du quotidien.

Au-delà du service rendu aux habitants, elles offrent également aux producteurs un débouché complémentaire, renforcent leur visibilité et participent au développement des circuits courts. Elles s'inscrivent dans une logique de développement territorial durable, conciliant accessibilité aux services, soutien à l'agriculture locale et rapprochement des lieux d'approvisionnement des habitants, contribuant ainsi à réduire les déplacements et à renforcer les principes de la ville du quart d'heure.

Objet de l'appel

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les acteurs intéressés et potentiellement en capacité d'assurer l'exploitation opérationnelle d'un ou plusieurs points de vente automatisés de produits alimentaires locaux sous l'identité provisoire « Minett Liewensmëttelpunkt ».

Le présent appel a donc pour objet de recenser les structures intéressées et d'évaluer leur capacité à assumer cette mission, sans préjuger de la désignation finale d'un opérateur.

Missions de l'opérateur

L'opérateur devra démontrer sa capacité à assurer l'exploitation globale du ou des points de vente automatisés, notamment à travers les missions suivantes :

Approvisionnement et gestion de l'offre

- organiser l'approvisionnement des points de vente ;
- développer les relations avec les producteurs et fournisseurs dans le respect d'une politique tarifaire transparente ;
- proposer une offre de produits conforme aux orientations définies avec le maître d'ouvrage, privilégiant notamment une gamme variée de produits locaux et de saison.

Exploitation du point de vente

- assurer la gestion quotidienne des points de vente ;
- effectuer la collette, le suivi des stocks, le réassort et le contrôle de la qualité des produits ;
- assurer l'entretien courant des installations et le bon fonctionnement du service.
- assurer le suivi de la relation clientèle

Respect des obligations réglementaires

- garantir le respect des exigences sanitaires, de la chaîne du froid et de la traçabilité ;
- assurer ou faire assurer les opérations de conditionnement, d'étiquetage et de transformation nécessaires à la commercialisation des produits conformément à la réglementation en vigueur.

Moyens mis à disposition

Sous réserve des décisions ultérieures des communes partenaires, il est envisagé que :

- les communes prennent en charge l'investissement nécessaire à l'acquisition du ou des conteneurs ;
- les communes mettent à disposition les emplacements nécessaires à leur implantation ;
- les communes assurent la prise en charge des raccordements techniques nécessaires au fonctionnement des installations et les coûts d'électricité-internet ;
- les communes prennent en charge les réparations structurelles et les grosses réparations des conteneurs dont elles sont propriétaires ;
- Une contribution financière de lancement pourrait être discutée afin de faciliter le démarrage de l'activité et de limiter le risque économique initial supporté par l'opérateur, lequel percevrait en contrepartie l'intégralité des recettes issues des ventes.

Les modalités définitives feront l'objet d'une convention spécifique.

Profil recherché

Peuvent répondre au présent appel :

- agriculteurs ;
- producteurs ;
- coopératives agricoles ;
- groupements de producteurs ;
- associations ou structures disposant des compétences requises ;

Critères de sélection

Les candidatures seront analysées notamment sur base des critères suivants :

Capacités techniques et sanitaires

- infrastructures de stockage ;
- maîtrise de la chaîne du froid ;
- systèmes de traçabilité et de contrôle qualité.

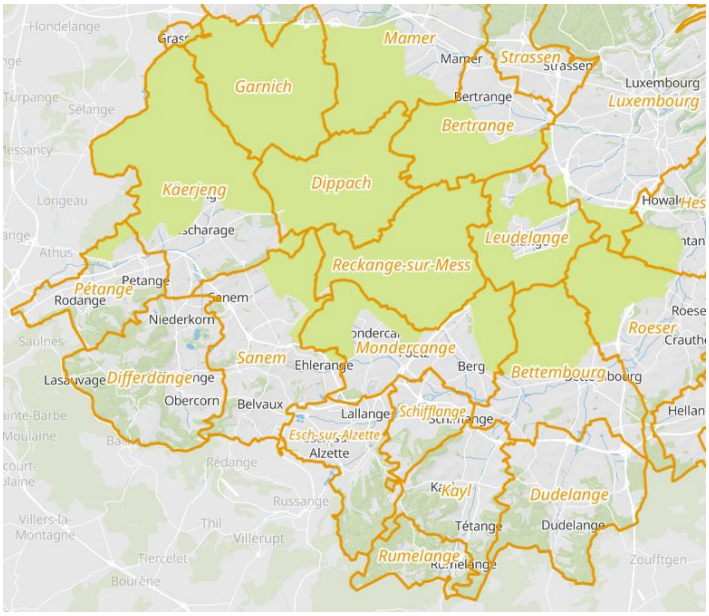
Capacité opérationnelle

- expérience dans la commercialisation de produits alimentaires ;
- expérience en logistique ;
- capacité de gestion quotidienne d'un point de vente.

Ancrage territorial

- implanté dans l'une des 11 communes de la Minett UNESCO Biosphere

ou dans les communes luxembourgeoises de **la zone verte interurbaine au sud de Luxembourg**



Valeur ajoutée pour le territoire

- gouvernance coopérative ;
- contribution aux objectifs de développement durable ; ex. gestion des invendus
- diversification des producteurs locaux.

Contenu du dossier de candidature

Les candidats sont invités à transmettre :

1. Une présentation de la structure (activité, statut juridique, localisation, coordonnées);
2. Une description succincte de l'expérience dans les domaines pertinents (commercialisation de produits alimentaires, logistique, gestion de point de vente, etc.)
3. Une courte description des moyens humains, logistiques et techniques disponibles ;
4. Une estimation des besoins en soutien au démarrage ;
5. Le cas échéant, la composition du partenariat envisagé ou de la coopérative ;
6. Toute information complémentaire jugée utile.

Calendrier

- Publication de l'appel : 02 novembre 2026
- Date limite de réception des candidatures : 18 décembre 2026
- Analyse des candidatures : janvier 2027 suivi de rencontres éventuelles avec les candidats présélectionnés

Nature de la procédure

L'objectif est d'identifier les acteurs susceptibles d'assurer le rôle d'opérateur et de permettre aux partenaires publics de définir le modèle le plus adapté au territoire.

Contact

Les manifestations d'intérêt sont à adresser par courrier électronique au Syndicat PRO-SUD : prosud@prosud.lu ou par courrier au 6 Ellergronn L-4114 Esch-sur-Alzette